

CONTRAT D'OBJECTIFS 2013-2015
CENTRE DE RESSOURCES MUSIQUES ACTUELLES BAS-RHIN NORD

Service gestionnaire du dossier : *Service du Développement Artistique*

SOMMAIRE

I. La politique culturelle du Département en direction des CRMA	4
A. Présentation des CRMA	4
B. Les objectifs stratégiques du Département	4
C. L'évaluation	6
D. Le financement du CRMA par le Département	6
E. Le suivi	7
II. La politique de la Ville de Haguenau en faveur des musiques actuelles.....	7
A. Les orientations de la Ville de Haguenau en faveur des musiques actuelles	7
B. Les modalités de financement du CRMA Bas-Rhin Nord par la Ville de Haguenau	8
III. Le projet culturel du CRMA.....	9
A. Historique du CRMA	9
B. Spécificités du CRMA	9
C. Plan d'action pour la période 2013/2015	10
IV. Restitution des subventions.....	10
V. Modalités de modification et de résiliation du contrat d'objectifs.....	10
A. Durée et modification de la convention.....	10
B. Résiliation pour motif d'intérêt général.....	11
C. Sanctions résolutoires.....	11

CONTRAT D'OBJECTIFS

Pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015

ENTRE

La Fédération Réseau Jack

en tant que gestionnaire du Centre de Ressources Musiques Actuelles Bas-Rhin Nord (CRMA), inscrite au registre du Tribunal d'Instance de ... au Volume ... Folio N°... dont le siège social est situé : 6 place Robert Schuman 67500 Haguenau, représentée par Monsieur Thomas GERBER,

ci-après désigné par les termes « l'Association »

d'une part,

ET

La Ville de Haguenau,

N° SIRET : 216 701 805 000 14, Code APE : 8411 Z, dont le siège est situé Place Charles de Gaulle à Haguenau (F-67500) représentée par Monsieur Claude STURNI, Député-Maire,

ci-après désignée en les termes « la Ville »,

ET

Le Département du Bas-Rhin,

dont le siège est situé Place du Quartier Blanc, 67964 Strasbourg Cedex 9, représenté par Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin,

ci-après désigné par les termes « le Département »,

d'autre part,

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération du Conseil général du 13/14 décembre 2005,
- La délibération de la Commission Permanente du 11 avril 2013 approuvant le présent contrat d'objectifs,
- La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Haguenau du 25 mars 2013

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Les musiques actuelles, aussi désignées sous le terme «musiques amplifiées» comprennent la chanson, le jazz, le rock, le hip hop, la musique électronique, les musiques traditionnelles et du monde et intéressent prioritairement les publics jeunes du département.

Dès 2005, Le Département a développé une politique volontariste de soutien aux acteurs des musiques actuelles (musiciens, organisateurs, labels, distributeurs, enseignants...).

Conscient que la culture constitue un vecteur essentiel d'éducation des jeunes, de développement de la personnalité, d'ouverture à la différence, de sensibilisation à la citoyenneté et de préservation du lien social, le Département souhaite poursuivre son engagement dans ce domaine aux côtés des collectivités locales.

Les différents axes de cette politique sont l'aide à la création et à la diffusion des groupes de musiques actuelles du territoire, l'appui à l'équipement de lieux de répétitions et l'accompagnement des différents acteurs par des Centres de Ressources Musiques Actuelles » (CRMA).

La Ville de Haguenau partage le même objectif que le Conseil Général du Bas-Rhin en développant une politique volontariste et ambitieuse en direction des Musiques Actuelles. Elle soutient à cet effet l'action et le fonctionnement du CRMA Bas-Rhin Nord installé à Haguenau, selon les modalités exposées dans le présent contrat.

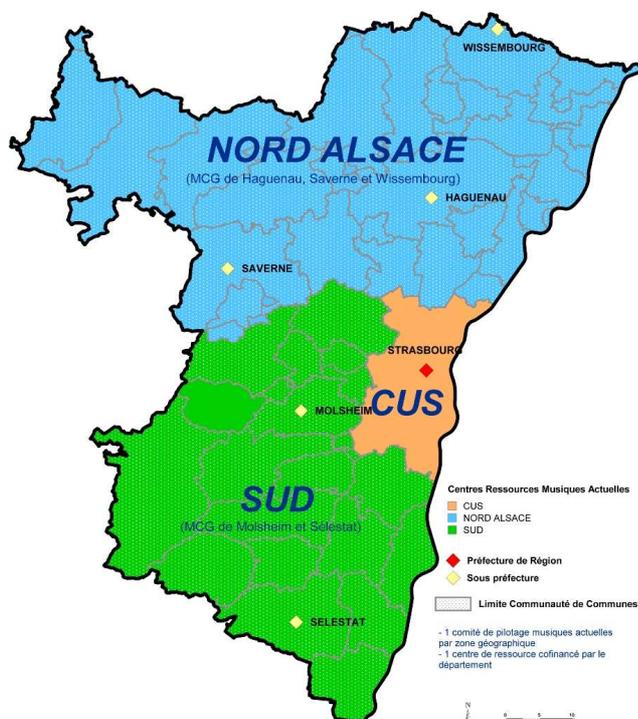
Le présent contrat d'objectifs couvre la période 2013-2015. Il constitue un acte partenarial fort. En effet, il conforte pour le futur l'activité et la spécificité de chaque Centre de Ressources Musiques Actuelles et précise l'engagement du Département et de la Ville en faveur des musiques actuelles.

I. La politique culturelle du Département en direction des CRMA

A. Présentation des CRMA



Limites territoriales des 3 centres Ressources Musiques Actuelles



Département du Bas-Rhin
Avril 2006

Extrait de la BD Cartho® / © IGN Paris 2002
Reproduction et copie interdites

Au Nord du Bas-Rhin, le CRMA est la Fédération Réseau Jack, implantée à Haguenau. Son périmètre d'intervention correspond à celui des MCG de Haguenau, Saverne et Wissembourg (en bleu sur la carte).

Au sud du Bas-Rhin, le CRMA est l'association Zone 51, établie à Sélestat. Elle intervient sur le territoire des MCG de Sélestat et Molsheim (en vert sur la carte).

Enfin, le CRMA qui couvre le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg (en orange sur la carte), est l'association Artefact PRL, installée à Strasbourg.

Afin de structurer, dynamiser et développer la filière des musiques actuelles, les CRMA agissent à trois niveaux géographiques. Sur leur territoire d'abord, ils assurent une veille dans le domaine des musiques actuelles et fédèrent les acteurs en facilitant leur concertation et leur coordination. Dans le Département ensuite, ils fonctionnent en réseau. Enfin, ils créent du lien avec les structures équivalentes soutenues par le Département du Haut-Rhin.

B. Les objectifs stratégiques du Département

Le Département soutient l'association dans le cadre des missions suivantes :

1. L'accueil

Le CRMA sera **ouvert à tous les publics** (musiciens, organisateurs, labels, distributeurs, enseignants...) œuvrant dans le secteur des musiques actuelles et ce quelque soit leur niveau de pratique. Une attention particulière devra être portée en direction du public de 10 à 25 ans. Les horaires d'ouverture devront être adaptés à la fréquentation du public ciblé. La fréquence des permanences se fera à raison de 2 demi-journées minimum par semaine. L'accès devra être favorisé en période de congés scolaires.

2. L'information

Le Centre de Ressources Musiques Actuelles aura la capacité à compiler et à transmettre les informations liées au secteur des Musiques Actuelles. Cela se traduira notamment par :

- la **diffusion de listings** auprès du public (diffuseurs, artistes, associations, locaux de répétition,...) ;
- l'**organisation et la mise à disposition d'une documentation** comprenant des ouvrages de référence, des fiches pratiques (sur le cadre réglementaire du spectacle vivant, la filière discographique, le fonctionnement associatif ...), de revues professionnelles ;
- la **diffusion des informations hors de la structure** à travers des permanences délocalisées, la participation à l'organisation de journées d'informations thématiques, à des forums, des festivals, des rencontres, des commissions, en tant que ressource identifiée dans le champ des Musiques Actuelles ;
- la participation à la **mise en place d'une base de données commune et départementale** concernant les Musiques Actuelles (musiciens, organisateurs, labels, distributeurs, lieux de diffusions, lieux ressources, etc...). Cette base de données mise à jour régulièrement permettra d'assurer une fonction de veille à l'échelle départementale dans le domaine ;
- la fonction **information et ressource** sera accessible **par Internet**.

3. Le conseil

Cette mission pourra se décliner ainsi :

- accueil sous forme de **rendez-vous individualisé** de porteurs de projets et/ou d'artistes ;
- **accompagnement personnalisé** ;
- **analyse** de la demande, **appui** méthodologique, **aide** au montage de projets, **avis** sur les aspects budgétaires, rédactionnels, techniques, etc...
- **orientation** sur les dispositifs existants, vers les organismes spécialisés, les personnes ressources, **mise en relation** avec des expériences analogues...
- **accompagnement** de groupes locaux **dans le montage de projets** (discographique, tournée, création de spectacles...) ;
- **déplacements sur le terrain** à la rencontre des acteurs.

4. La transmission

Cette mission pourra se décliner ainsi :

- **coordination d'actions et d'initiatives** dans le domaine de la transmission artistique (développement d'actions de sensibilisation aux musiques actuelles prioritairement dans les collèges, les écoles de musique,...) ;
- organisation de **formations**, de **séminaires**,...

A travers ses missions, l'Association participe activement à la promotion de la scène départementale et locale. A cet effet, elle travaille en liaison étroite avec les structures culturelles, éducatives et socioculturelles de la Ville et du territoire.

5. La coordination des structures du territoire « Nord Alsace »

C. L'évaluation

1. L'évaluation annuelle

L'évaluation s'appuie sur l'**analyse d'indicateurs d'activité** déterminés par le responsable du CRMA, étant précisé que ceux-ci doivent rendre compte quantitativement et qualitativement des actions menées, ainsi que de leur pertinence au regard des objectifs stratégiques du Département et de la Ville.

Ces éléments seront complétés d'un **bilan financier** des actions subventionnées.

L'association transmet les documents au plus tard à la fin du mois de septembre de l'année en cours. Ils seront présentés à l'appréciation de la commission compétente du Département et de la Ville.

2. L'évaluation en 2015

L'évaluation du contrat d'objectifs en 2015 sera confiée à un prestataire externe et réalisée notamment à partir de la compilation des éléments d'évaluation annuelle déterminés dans les fiches actions.

D. Le financement du CRMA par le Département

1. La participation du Département

Le montant de la participation financière du Département, aux actions spécifiques de l'association listées en II.C.1., est défini au regard du projet culturel et territorial présenté ainsi que de son coût total estimé.

Pour l'année 2013, cette participation s'élève à 28 800 €. Pour les exercices 2014 et 2015, la participation départementale sera définie selon les mêmes critères après le vote du budget en fonction des crédits qui y seront inscrits sous réserve du respect par l'association de ses obligations inscrites dans la présente convention.

La participation départementale est détaillée pour chaque projet de l'association en tenant compte des objectifs stratégiques du Département.

2. Les modalités de versement

Pour l'exercice 2013, la subvention est versée en une fois après signature du présent contrat d'objectifs.

Pour les exercices 2014 et 2015, il sera procédé au versement de la subvention après la signature d'une convention financière bilatérale entre le Département et l'Association et la présentation des éléments d'évaluation de l'année précédente.

3. Pièces justificatives

L'association s'engage à fournir dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice les documents suivants :

- un **bilan financier définitif** des actions subventionnées attestant de la conformité de l'emploi des subventions départementales à l'objet de l'aide (*comme il s'agit d'une subvention affectée*) ;

- les **budgets**, les **comptes annuels** et le cas échéant, le **rapport du commissaire aux comptes** ainsi que **tous autres documents** faisant connaître les résultats de son activité ;
- un **rapport d'activités**.

Les documents budgétaires feront apparaître, de manière détaillée, les différentes participations du Département et permettront la lisibilité des subventions accordées.

E. Le suivi

1. La formalisation de réunions

Le CRMA s'engage à réunir au moins une fois par an les différents signataires de ce contrat pour présenter le bilan des opérations et les perspectives.

2. La mise en place d'une communication spécifique au Département

Afin de renforcer la visibilité de l'action du Département auprès du CRMA, celui-ci s'engage à faire mention de ce soutien, notamment au moyen du logo, dans ses rapports avec les médias et sur tous les documents de communication rédigés et diffusés par le CRMA.

II. La politique de la Ville de Haguenau en faveur des musiques actuelles

A. Les orientations de la Ville de Haguenau en faveur des musiques actuelles

La Ville de Haguenau développe depuis plusieurs années une politique volontariste en direction des Musiques Actuelles. Elle affirme cette volonté forte au travers de nombreuses actions portant aussi bien sur les équipements que le fonctionnement. Elle partage cette démarche avec le Conseil Général du Bas-Rhin en s'engageant fermement en faveur du CRMA Bas-Rhin Nord.

Des équipements performants

Afin de pouvoir mener à bien cette politique, la Ville dispose d'équipements et d'institutions adaptés à la pratique des musiques actuelles dans de bonnes conditions.

- **La Salle du Millénum**

Située Place Robert Schuman dans l'enceinte de l'Espace Associations de la Ville, la salle du Millénum est dédiée en grande partie aux musiques actuelles. Elle a été équipée à cet effet de manière à pouvoir accueillir dans de très bonnes conditions les concerts de musiques amplifiées ou non : plateau équipé, sonorisation et éclairage particulièrement performants et de toute dernière technologie, local technique et de rangement. Sa capacité est de 180 places assises et de 230 en version debout. Elle accueille chaque année une trentaine de concerts organisés par des associations locales, le Centre Socio-culturel Robert Schuman, le Relais culturel ou la Ville directement. La salle du Millénum sert également de cadre à des résidences artistiques et des répétitions en liaison avec les activités du CRMA et de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse.

- **L'Ecole Municipale de Musique et de Danse (EMMD)**

L'EMMD de Haguenau propose depuis 2007 une importante offre pour la formation et l'accompagnement des musiciens dans les Musiques Actuelles. Par un projet pédagogique adapté, celles-ci sont enseignées principalement en ateliers ou en groupes. Les disciplines, animées par une équipe de sept professeurs, sont la batterie/percussions, la guitare électrique, la guitare basse et les claviers.

- **Plusieurs autres bâtiments** peuvent accueillir ponctuellement des concerts de musiques actuelles, comme le petit et le grand Manège.

Des actions innovantes et originales

Outre les équipements, la Ville de Haguenau prolonge sa politique en faveur des musiques actuelles en promouvant ou en soutenant des manifestations de grande ampleur.

- **Move en Scène.** La dernière édition de cette grande manifestation en plein air en septembre 2012 a attiré près de 7000 spectateurs, essentiellement entre 13 et 30 ans, autour de la musique électro et festive, tout en donnant l'occasion à de jeunes DJ's locaux de faire connaître leurs talents à l'occasion d'un concours.
- **L'Humour des Notes OFF,** dont l'organisation a été confiée à l'association Oxyd' Prod, propose dans la salle du Millénium des groupes régionaux ou nationaux dans un registre de musique actuelle fantaisiste et décalée.
- **La Fête de la Musique,** organisée et soutenue par la Ville, donne chaque année à l'occasion des dizaines de DJ's et de groupes rock de se produire dans de bonnes conditions techniques et logistiques.

Par ailleurs, la Ville invite régulièrement des groupes locaux et régionaux de musiques actuelles à se produire à l'occasion d'autres événements exceptionnels comme le passage du Rallye de France WRC ou le Festival du Houblon.

B. Les modalités de financement du CRMA Bas-Rhin Nord par la Ville de Haguenau

1. Soutien logistique de la Ville

Afin de permettre au CRMA Bas-Rhin Nord de remplir les missions qui lui sont confiées, la Ville de Haguenau s'engage de son côté à :

- mettre à la disposition du CRMA, à titre gratuit, des locaux situés place Robert Schuman dans l'Espace Associations, nécessaire à son bon fonctionnement et à la bonne exécution des missions définies ci-dessus. Cette mise à disposition et les modalités en découlant font l'objet d'une convention spécifique annuelle.
- prendre à sa charge les frais d'entretien de ces locaux ainsi que les frais d'eau, de chauffage et d'électricité.
- mettre à sa disposition, dans certains cas et en fonction de ses disponibilités, la salle du Millénium, en particulier pour des résidences artistiques.
- verser à l'association "Réseau Jack" une subvention annuelle selon les modalités exposées ci-dessous.

2. La participation financière de la Ville

2.1. Montant de la subvention

Le montant de la participation financière de la Ville est défini au regard du projet culturel et territorial présenté ainsi que de son coût total estimé.

Pour l'année 2013, cette participation s'élève à 14 000 €. Pour les exercices 2014 et 2015, la participation communale sera définie selon les mêmes critères après le vote du budget en fonction des crédits qui y seront inscrits, sous réserve du respect par l'association de ses obligations inscrites dans la présente convention.

Le CRMA s'engage à faire mention de ce soutien, notamment au moyen du logo, dans ses rapports avec les médias et sur tous les documents de communication rédigés et diffusés par le CRMA.

2.2 Les modalités de versement

Pour l'exercice 2013, la subvention est versée en une fois après signature du présent contrat d'objectifs.

Pour les exercices 2014 et 2015, il sera procédé au versement de la subvention après la signature d'une convention financière bilatérale entre la Ville et l'Association et la présentation des éléments d'évaluation de l'année précédente.

2.3 Pièces justificatives

L'association s'engage à fournir dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice les documents suivants :

- un **bilan financier définitif** des actions subventionnées
- les **budgets**, les **comptes annuels** et le cas échéant, le **rapport du commissaire aux comptes** ainsi que tous les autres documents faisant connaître les résultats de son activité,
- un **rapport d'activités**.

Les documents budgétaires feront apparaître, de manière détaillée, les différentes participations du Département et de la Ville, et permettront la lisibilité des subventions accordées.

III. Le projet culturel du CRMA

A. Historique du CRMA

1. Contexte de création du CRMA

En 2007, le Conseil Général du Bas-Rhin impulse la création de 3 Centres de Ressources de Musiques Actuelles dans le département. L'un d'eux, qui couvre le Nord de l'Alsace, est basé à Haguenau. Il est géré, jusqu'en mai 2011, par l'association ApéroRock. La Fédération Réseau Jack, fédération d'acteurs Musiques Actuelles d'Alsace du Nord, décide ensuite de répondre à un nouvel appel à projets, lancé par le Conseil Général du Bas-Rhin et la ville de Haguenau, et est choisi pour gérer et animer le CRMA Bas-Rhin Nord.

2. Etapes de développement du CRMA

La Fédération Réseau Jack a débuté son action de CRMA en mai 2012. Ce Centre de Ressources se trouve à Haguenau, au sein de l'Espace Associations (6, place Robert Schuman). Les permanences d'ouverture au public ont débuté en septembre 2012.

B. Spécificités du CRMA

Le Centre de Ressources des Musiques Actuelles Bas-Rhin Nord a la spécificité de se baser sur un réseau d'acteurs Musiques Actuelles d'Alsace du Nord et non pas sur un lieu (salle de concert, locaux de répétitions...). Elle ne se situe donc pas sur un lieu de passage naturel d'artistes ou de porteurs de projets Musiques Actuelles. Cependant, le CRMA tire plusieurs avantages d'être géré par la Fédération Réseau Jack. Tout d'abord au niveau de son ancrage territorial : les membres de la Fédération Réseau Jack sont répartis sur le territoire de l'Alsace du Nord, et ne se limitent donc pas à un lieu unique. Deuxièmement, le fait de s'appuyer sur un réseau renforce les possibilités d'actions pour le relais et la

remontée des informations du terrain. Enfin, l'action menée par le CRMA s'appuie sur ce principe d'animation du réseau. De nombreux projets sont menés en collaboration avec les structures locales (écoles de musiques, acteurs institutionnels, d'éducation populaire...). Le CRMA intègre également ces acteurs dans la vie de sa structure, par l'organisation de temps d'échanges et de rencontres (comités de pilotage, réunions infos-débat, tables rondes...).

C. Plan d'action pour la période 2013/2015

1. Actions développées en fonction des objectifs stratégiques du Département et de la ville de Haguenau

Réf. Fiche action	Actions
1	Rendez-vous individualisé et accompagnement de projets
2	Recensement
3	Outils ressources
4	Permanences délocalisées
5	Formations Musiques Actuelles
6	Démothèque
7	Intervention en milieu scolaire
8	Prévention des risques auditifs
9	Communiquer
10	Animation du réseau

2. Moyens humains consacrés au plan d'action

Nombre de bénévoles	Nombre de salariés	Personnels mis à disposition	Effectif total
20	1	0	1

IV. Restitution des subventions

En cas de non-respect par l'association de ses engagements fixés dans la présente convention et notamment en cas d'utilisation des subventions départementales ou communales ou intercommunales à des fins autres que celles définies par la présente convention, le Département et la Ville pourront remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention. Dans ce cas, le Département et la Ville auront également la faculté de ne pas prendre en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'association. De même, celle-ci devra restituer les fonds non utilisés au département ou à la Commune ou à la Communauté de communes.

V. Modalités de modification et de résiliation du contrat d'objectifs

A. Durée et modification de la convention

La présente convention est établie pour une durée de trois ans. Elle sera exécutoire dès la plus tardive des signatures des parties cocontractantes. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties cocontractantes.

B. Résiliation pour motif d'intérêt général

Pour la préservation de l'intérêt général, le département peut mettre fin de façon anticipée au présent contrat et en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le présent contrat prend fin un mois à compter de la notification de la résiliation dûment motivée.

C. Sanctions résolutoires

En cas de non-respect, par l'association, des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la réception d'une lettre motivée, envoyée en recommandé avec accusé de réception et valant mise en demeure.

La décision de résiliation doit préciser que cette dernière est prononcée aux torts de la partie concernée.

En cas d'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire de l'entreprise bénéficiaire, le Département et la Ville auront la faculté de demander la résiliation de la présente convention conformément aux dispositions du Code de commerce. (CF.Art.L.622-13 du code de commerce)

Le présent contrat d'objectifs est établi en trois exemplaires originaux qui sont remis à chaque partie signataire.

Fait à Strasbourg, le 11 avril 2013

Pour le Département,
Le Président du Conseil Général
du Bas-Rhin,

Pour la Ville,
Le Député-Maire de Haguenau

Guy-Dominique KENNEL

Claude STURNI

Pour l'Association,
Le Président de la Fédération Réseau Jack,

Thomas GERBER

ANNEXES

PROJET DE BUDGET 2013-2015

RECAPITULATIF DES CHARGES (en € TTC)

	2013	2014	2015
Achats	2800	2500	1200
Services extérieurs	2500	2500	1800
Autres services extérieurs	13000	13000	12000
Impôts et taxes	800	800	800
Salaires et charges	35000	35000	35000
Divers			
TOTAL GENERAL	54100	53800	50800

PRODUITS (en € TTC)

	2013	2014	2015
Conseil général du Bas-Rhin	28800	30000	30000
Ville	14000	14000	14000
Communautés de Communes			
Etat (DRAC – Jeunesse et Sports, ...)	6000	6000	6000
Région Alsace	4500	3000	
Partenaires privés			
Ressources propres			
Autres recettes	800	800	800
TOTAL GENERAL	54100	53800	50800

**CONTRAT D'OBJECTIFS DU CRMA BAS-RHIN NORD
- FICHE ACTION 1 -**

TITRE

Rendez-vous individualisé et accompagnement de projets

DATE / DURÉE DE L'ACTION

Toute l'année

OBJECTIFS

- Permettre l'accès au Centre de Ressources au moins deux demi-journées par semaine
- Favoriser le développement des projets Musiques Actuelles
- Aider au développement de projets artistiques et administratifs
- Favoriser et accompagner la création et le développement de lieux pour les Musiques Actuelles (studios, locaux de répétition, salles de concerts...)

DESCRIPTIF

A travers la rencontre des porteurs de projets Musiques Actuelles, établir un diagnostic de leur projet, et en fonction de l'avancement de leur projet et de leurs attentes :

- mettre à disposition les documents et outils ressources adéquats
- coordonner vers les dispositifs et personnes existants
- aider à l'organisation de résidences
- mettre en place des formations en réponses à ces besoins...

Pour le développement / la création de lieux pour les Musiques Actuelles :

- aider, conseiller et accompagner les porteurs de projets (par exemple, création d'un studio d'enregistrement) par la mise à disposition des outils ressources adéquats
- apporter une expertise aux porteurs de projets
- offrir une visibilité des lieux existants sur le territoire d'Alsace du Nord

RAYONNEMENT GÉOGRAPHIQUE ESPÉRÉ

Alsace du Nord

PUBLICS VISÉS

Gestionnaires de projets Musiques Actuelles (groupes, artistes, organisateurs, techniciens, collectivités...)

OBJECTIFS EN TERMES DE PARTICIPANTS

2013	2014	2015
100	100	100

PROJET DE BUDGET POUR L'ACTION

2013	2014	2015

INDICATEURS PRÉVUS POUR L'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Nombre de projets rencontrés
- Fréquence des rencontres d'un même projet
- Territoire d'origine des porteurs de projets
- Types de projets rencontrés (groupes, organisateurs, etc...)
- Nombre de résidences et questionnaires de satisfaction distribués aux groupes aidés

PERSONNE RÉFÉRENTE

Thomas Lincker

BILAN DE LA PRÉCÉDENTE ÉDITION DE L'ACTION :

INSCRIPTION DE L'ACTION DANS LES AXES STRATÉGIQUES DU DÉPARTEMENT

Accueillir et conseiller

**CONTRAT D'OBJECTIFS DU CRMA BAS-RHIN NORD
- FICHE ACTION 2 -**

TITRE

Recensement

DATE / DURÉE DE L'ACTION

Tout au long de l'année

OBJECTIFS

Recenser les acteurs musiques actuelles du territoire Bas-Rhin Nord pour :

- connaître le territoire et ses acteurs
- établir des listings d'acteurs
- adapter l'action du CRMA pour mieux répondre aux problématiques du territoire

DESCRIPTIF

Lister les acteurs et les événements Musiques Actuelles d'Alsace du Nord (artistes – groupes – associations – lieux de diffusion – techniciens – personnes ressources – labels – organismes et lieux de formation – médias – studios et lieu d'enregistrement – matériel...) par :

- Recherches et observations du personnel du CRMA
- Recherches et remontées de la part du Réseau Jack et des Relais-scène
- Bases de données déjà existantes
- Diffusion de fiches de renseignements à destination des acteurs

RAYONNEMENT GÉOGRAPHIQUE ESPÉRÉ

Alsace du Nord

PUBLICS VISÉS

Tout public Musiques Actuelles

OBJECTIFS EN TERMES DE PARTICIPANTS

2013	2014	2015
100 (fiches de renseignements)	100 (fiches de renseignements)	100 (fiches de renseignements)

PROJET DE BUDGET POUR L'ACTION

2013	2014	2015

INDICATEURS PRÉVUS POUR L'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Nombre de listes d'acteurs
- Nombre d'acteurs et de types d'acteurs dans chaque liste et évolution sur le territoire
- Nombre de retours spontanés (fiches de renseignements et Relais-scène)

PERSONNE RÉFÉRENTE

Thomas Lincker

BILAN DE LA PRÉCÉDENTE ÉDITION DE L'ACTION :

INSCRIPTION DE L'ACTION DANS LES AXES STRATÉGIQUES DU DÉPARTEMENT

Informer

CONTRAT D'OBJECTIFS DU CRMA BAS-RHIN NORD
- FICHE ACTION 3 -

TITRE

Outils Ressources

DATE / DURÉE DE L'ACTION

Tout au long de l'année.

OBJECTIFS

- Mettre à disposition des acteurs Musiques Actuelles les outils et les informations nécessaires à la conduite de leurs projets.

DESCRIPTIF

Les outils ressources peuvent prendre différentes formes :

- Fonds documentaire (ouvrages de références, abonnements à des revues spécialisées...)
- Fiches pratiques (IRMA, Réseau Sara, etc...) consultables au CRMA et sur le site web du CRMA
- E-mallette (compilation de fiches pratiques remises aux porteurs de projets après entretien)
- Compilation de sites web utiles

Pour l'accès aux ressources sur internet : un ordinateur avec connexion internet est en libre accès au CRMA

RAYONNEMENT GÉOGRAPHIQUE ESPÉRÉ

Alsace du Nord

PUBLICS VISÉS

Tout public Musiques Actuelles

OBJECTIFS EN TERMES DE PARTICIPANTS

2013	2014	2015
100	100	100

PROJET DE BUDGET POUR L'ACTION

2013	2014	2015

INDICATEURS PRÉVUS POUR L'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Nombre de consultations au CRMA
- Nombre d'ouvrages et diversité du fonds documentaire
- Nombre de e-mallette remises
- Enquête de satisfaction sur la pertinence des contenus et leurs apports aux projets

PERSONNE RÉFÉRENTE

Thomas Lincker

BILAN DE LA PRÉCÉDENTE ÉDITION DE L'ACTION :

2012 : mise en place des outils cités dans le descriptif

INSCRIPTION DE L'ACTION DANS LES AXES STRATÉGIQUES DU DÉPARTEMENT

Informer

CONTRAT D'OBJECTIFS DU CRMA BAS-RHIN NORD
- FICHE ACTION 4 -

TITRE

Permanences délocalisées

DATE / DURÉE DE L'ACTION

Toute l'année.

OBJECTIFS

- Offrir aux acteurs du territoire un accès ponctuel et de proximité au CRMA
- Communiquer sur l'existence et les actions du CRMA
- Rencontrer le public de manière massive et provoquer la rencontre du public
- Repérer les points forts et les atouts du territoire, mais aussi ses besoins, ses manques et ses difficultés

DESCRIPTIF

Il s'agit d'aller à la rencontre du public dans des lieux où il peut être touché de manière quantitative et qualitative : le public jeune (établissements scolaires, MJC, écoles de musique...), le grand public (forums des associations), tout acteur Musiques Actuelles du territoire (réunions annuelles de rencontre, d'information et de débat).

La permanence se compose d'un stand type : actualités du CRMA et de la scène Musiques Actuelles d'Alsace du Nord, listings et documents ressources, disques de groupes locaux...

Le CRMA communiquera de manière spécifique les dates et les lieux de ses permanences délocalisées. La permanence délocalisée peut être rattachée à un événement, tel que des forums d'associations ou des festivals.

RAYONNEMENT GÉOGRAPHIQUE ESPÉRÉ

Alsace du Nord

PUBLICS VISÉS

- Tout public – tout acteur Musiques Actuelles
- Attention particulière portée au public de 10 à 25 ans.

OBJECTIFS EN TERMES DE PARTICIPANTS

2013	2014	2015
150	150	150

PROJET DE BUDGET POUR L'ACTION

2013	2014	2015

INDICATEURS PRÉVUS POUR L'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Nombre de personnes accueillies
- Types de projets rencontrés (groupes, organisateurs, etc...)
- Nombre de permanences délocalisées durant l'année
- Répartition sur le territoire
- Distribution de questionnaires

PERSONNE RÉFÉRENTE

Thomas Lincker

BILAN DE LA PRÉCÉDENTE ÉDITION DE L'ACTION :

2 rencontres - informations – débat organisées à Bischwiller et Steinbourg (une trentaine de participants)

Participation à trois manifestations (forum des associations de Haguenau, le carrefour de l'engagement à Marckolsheim et S'engager ça l'fait à Haguenau)

INSCRIPTION DE L'ACTION DANS LES AXES STRATÉGIQUES ET PRIORITAIRES DU DÉPARTEMENT

Informer

CONTRAT D'OBJECTIFS DU CRMA BAS-RHIN NORD
- FICHE ACTION 5 -

TITRE

Formations musiques actuelles

DATE / DURÉE DE L'ACTION

Toute l'année

OBJECTIFS

- Donner, de manière massive, les réponses et outils adaptés aux besoins des acteurs du territoire
- Permettre l'accès à l'information et à la connaissance
- Permettre au public de découvrir la réalité du monde du spectacle et du disque

DESCRIPTIF

Mettre en place des sessions d'informations, formations, stages courts, rencontres (en partenariat ou non avec d'autres structures), sur les plans techniques, artistiques et administratifs, animés par des intervenants professionnels, dans des endroits vivants et en lien avec la pratique ou le thème abordé.

RAYONNEMENT GÉOGRAPHIQUE ESPÉRÉ

Alsace du Nord

PUBLICS VISÉS

Techniciens, groupes, gestionnaires de projets, grand public

OBJECTIFS EN TERMES DE PARTICIPANTS

2013	2014	2015
100	100	100

PROJET DE BUDGET POUR L'ACTION

2013	2014	2015

INDICATEURS PRÉVUS POUR L'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Nombre et diversité des formations organisées
- Répartition des formations sur le territoire
- Nombre d'inscrits
- Profil des participants (type de projet porté, territoire d'origine)
- Distribution de questionnaires

PERSONNE RÉFÉRENTE

Thomas Lincker

BILAN DE LA PRÉCÉDENTE ÉDITION DE L'ACTION :

En 2012 : mise en place du programme de formations

INSCRIPTION DE L'ACTION DANS LES AXES STRATÉGIQUES DU DÉPARTEMENT

Transmettre

CONTRAT D'OBJECTIFS DU CRMA BAS-RHIN NORD
- FICHE ACTION 6 -

TITRE

Démothèque

DATE / DURÉE DE L'ACTION

Toute l'année

OBJECTIFS

- Permettre au public de découvrir et d'écouter les groupes Musiques Actuelles locaux
- Valoriser et donner de la visibilité aux groupes locaux

DESCRIPTIF

En 2007, l'Espace Musique de la Médiathèque de Haguenau inaugurait la « Démothèque », fonds spécifique consacré aux groupes de Musiques Actuelles d'Alsace du Nord. Il s'agira de la réactiver à la Médiathèque de Haguenau, de la mettre en place au Centre de Ressources voire d'étendre le concept à d'autres réseaux.

RAYONNEMENT GÉOGRAPHIQUE ESPÉRÉ

Haguenau – Alsace du Nord

PUBLICS VISÉS

Tout public

OBJECTIFS EN TERMES DE PARTICIPANTS

2013	2014	2015
30	30	30

PROJET DE BUDGET POUR L'ACTION

2013	2014	2015

INDICATEURS PRÉVUS POUR L'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Nombre de disques
- Nombre d'emprunts / nombre de personnes empruntant les disques
- Fréquence des emprunts

PERSONNE RÉFÉRENTE

Thomas Lincker

BILAN DE LA PRÉCÉDENTE ÉDITION DE L'ACTION :

INSCRIPTION DE L'ACTION DANS LES AXES STRATÉGIQUES DU DÉPARTEMENT

Transmettre

CONTRAT D'OBJECTIFS DU CRMA BAS-RHIN NORD
- FICHE ACTION 7 -

TITRE

Intervention en milieu scolaire

DATE / DURÉE DE L'ACTION

4 journées par an

OBJECTIFS

- Faire découvrir les Musiques Actuelles, la pratique de ces musiques et le CRMA aux élèves
- Faire entrer les artistes dans des établissements scolaires

DESCRIPTIF

Un ou plusieurs artistes interviennent dans des classes de collège ou de lycée de manière active : présentation des instruments, présentation d'esthétiques musicales, accompagnement de chants, etc... Ces interventions se définissent avec les professeurs et s'adaptent à leurs projets pédagogiques.

RAYONNEMENT GÉOGRAPHIQUE ESPÉRÉ

Alsace du Nord

PUBLICS VISÉS

Collégiens et lycéens

OBJECTIFS EN TERMES DE PARTICIPANTS

2013	2014	2015
150	150	150

PROJET DE BUDGET POUR L'ACTION

2013	2014	2015

INDICATEURS PRÉVUS POUR L'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Nombre d'établissements participants à l'événement
- Nombre de classes et d'élèves participants
- Distribution de questionnaires auprès des élèves et des professeurs

PERSONNE RÉFÉRENTE

Thomas Lincker

BILAN DE LA PRÉCÉDENTE ÉDITION DE L'ACTION

Pas de précédente édition

INSCRIPTION DE L'ACTION DANS LES AXES STRATÉGIQUES ET PRIORITAIRES DU DÉPARTEMENT

Transmettre

CONTRAT D'OBJECTIFS DU CRMA BAS-RHIN NORD
- FICHE ACTION 8 -

TITRE

Prévention des risques auditifs

DATE / DURÉE DE L'ACTION

Toute l'année

OBJECTIFS

- informer sur les risques auditifs liés à la pratique musicale et/ou à l'écoute des musiques amplifiées
- inciter à une modification des comportements

DESCRIPTIF

- Distribuer des bouchons jetables et des flyers d'informations aux organisateurs de concerts pour mettre à disposition du public
- Favoriser l'action à des protections auditives à bas coûts
- Accueillir le spectacle Peace & Lobe (spectacle de prévention des risques auditifs et d'histoire des musiques amplifiées à destination des classes de collège et lycée)

RAYONNEMENT GÉOGRAPHIQUE ESPÉRÉ

Alsace du Nord

PUBLICS VISÉS

Tout public Musiques Actuelles et grand public

OBJECTIFS EN TERMES DE PARTICIPANTS

2013	2014	2015
2000	2000	2000

PROJET DE BUDGET POUR L'ACTION

2013	2014	2015

INDICATEURS PRÉVUS POUR L'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Nombre de bouchons distribués
- Nombre de spectacles où sont distribués les bouchons
- Nombre de participants aux opérations de protections auditives à bas coûts
- Nombre de séances Peace & Lobe et de spectateurs
- Questionnaires distribués aux spectateurs du spectacle Peace & Lobe

PERSONNE RÉFÉRENTE

Thomas Lincker

BILAN DE LA PRÉCÉDENTE ÉDITION DE L'ACTION :

2012 : 1400 paires de bouchons distribuées
4 séances Peace & Lobe (environ 500 élèves)
7 inscrits au dispositif Earpad (protections auditives à bas coûts)

INSCRIPTION DE L'ACTION DANS LES AXES STRATÉGIQUES ET PRIORITAIRES DU DÉPARTEMENT

Transmettre

CONTRAT D'OBJECTIFS DU CRMA BAS-RHIN NORD
- FICHE ACTION 9 -

TITRE

Communication du CRMA

DATE / DURÉE DE L'ACTION

Toute l'année

OBJECTIFS

- Rendre visible et être visible
- Être une vitrine des événements Musiques Actuelles du territoire
- Informer le public sur l'existence et les actions du CRMA

DESCRIPTIF

Parmi les outils de communication possibles, il y a :

- Site web
- Newsletter version informatique, envoyée toutes les deux semaines, regroupant les actualités Musiques Actuelles du territoire (actualités du CRMA, nouveaux projets, concerts à venir...)
- Newsletter version papier
- Présence sur les réseaux sociaux (par exemple Facebook et Twitter)
- Flyers et affiches
- Communiqués de presse
- Présence sur les sites web thématiques « Musiques Actuelles »
- Le contact direct avec les acteurs

RAYONNEMENT GÉOGRAPHIQUE ESPÉRÉ

Alsace du Nord

PUBLICS VISÉS

Tout public et acteurs Musiques Actuelles

OBJECTIFS EN TERMES DE PARTICIPANTS

2013	2014	2015

PROJET DE BUDGET POUR L'ACTION

2013	2014	2015

INDICATEURS PRÉVUS POUR L'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Nombre d'inscrits à la newsletter
- Nombre de visiteurs du site web CRMA
- Nombre de personnes « abonnées » aux réseaux sociaux
- Répartition des outils de communication sur le territoire
- Nombre d'articles de presse

PERSONNE RÉFÉRENTE

Thomas Lincker

BILAN DE LA PRÉCÉDENTE ÉDITION DE L'ACTION :

INSCRIPTION DE L'ACTION DANS LES AXES STRATÉGIQUES DU DÉPARTEMENT

Coordination des structures du territoire Bas-Rhin Nord

CONTRAT D'OBJECTIFS DU CRMA BAS-RHIN NORD
- FICHE ACTION 10 -

TITRE

Animation du réseau

DATE / DURÉE DE L'ACTION

Tout au long de l'année

OBJECTIFS

- Impliquer les acteurs locaux dans le projet du CRMA
- Provoquer les rencontres entre les acteurs du territoire
- Coordonner les actions

DESCRIPTIF

L'animation du réseau peut se faire par :

- le dispositif Relais-scène. Un relais-scène est un acteur Musiques Actuelles engagé dans la vie de son territoire (membres du Réseau Jack, responsables associatifs, animateurs ou coordinateurs jeunesse, etc...), qui a comme rôle de faire remonter au CRMA les informations liées à son territoire (événements, groupes, actualités...) et à y diffuser en retour les informations du CRMA et des acteurs Musiques Actuelles
- le Conseil d'Administration Permanent. Il s'agit de fournir régulièrement aux membres de la Fédération Réseau Jack les informations relatives au fonctionnement du CRMA Bas-Rhin Nord
- le Comité de Pilotage. Il s'agit d'inviter, de manière régulière, les partenaires du CRMA et certains acteurs du territoire, afin de présenter les actions du CRMA Bas-Rhin Nord, de recueillir avis et suggestions, et de discuter de sujets relatifs aux Musiques Actuelles et au territoire
- l'organisation de tables rondes et de réunions de rencontre, d'information et de débat, où sont discutés des sujets relatifs aux Musiques Actuelles et au territoire

RAYONNEMENT GÉOGRAPHIQUE ESPÉRÉ

Alsace du Nord

PUBLICS VISÉS

Tout acteur Musiques Actuelles et partenaires du CRMA Bas-Rhin Nord

OBJECTIFS EN TERMES DE PARTICIPANTS

2013	2014	2015
150	150	150

PROJET DE BUDGET POUR L'ACTION

2013	2014	2015

INDICATEURS PRÉVUS POUR L'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Nombre de personnes participantes
- Profil des participants (type de projet porté, territoire d'origine)
- Représentativité des territoires
- Questionnaires d'information

PERSONNE RÉFÉRENTE

Thomas Lincker

BILAN DE LA PRÉCÉDENTE ÉDITION DE L'ACTION :

2012 : une vingtaine de relais-scènes inscrits, une trentaine de personnes participantes aux deux réunions de rencontre, d'information et de débat organisées

INSCRIPTION DE L'ACTION DANS LES AXES STRATÉGIQUES ET PRIORITAIRES DU DÉPARTEMENT

Coordination des structures du territoire Bas-Rhin Nord